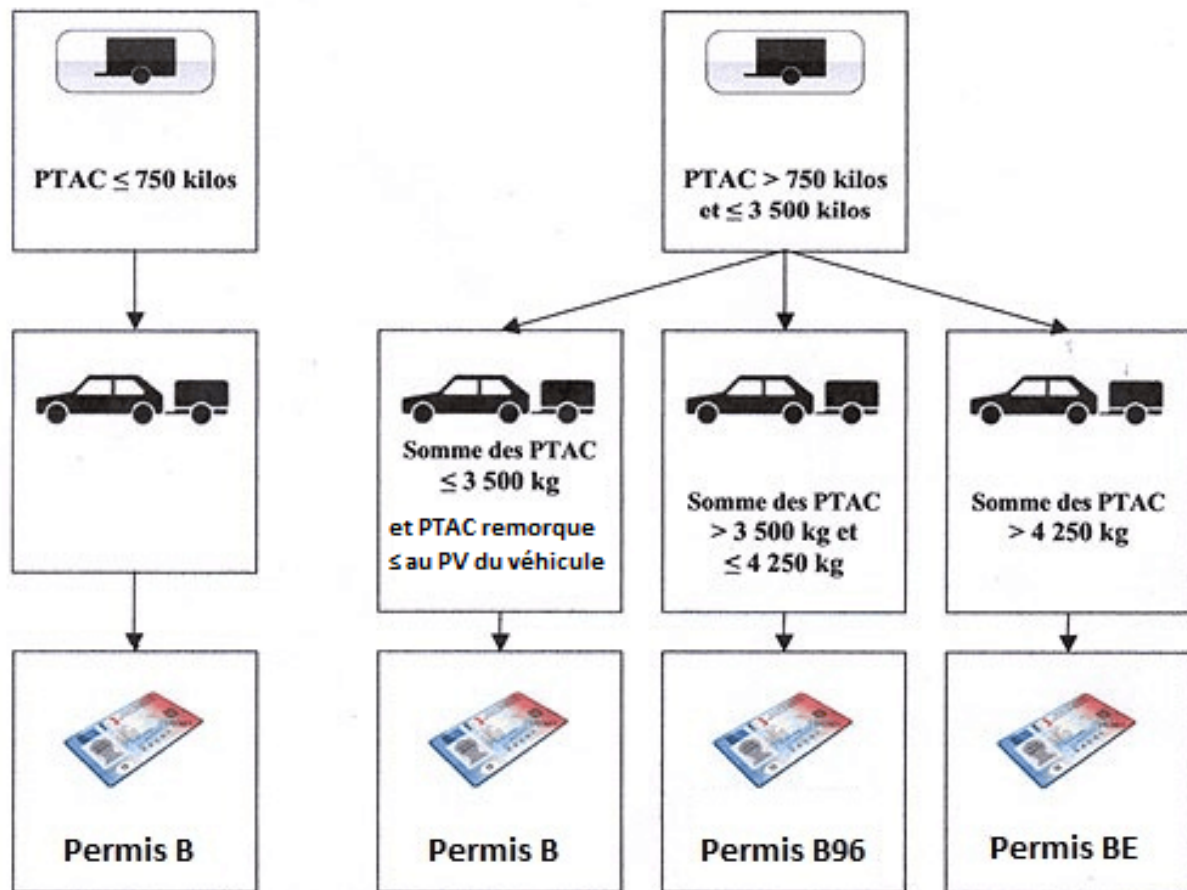


T.D.C. Nautic

PERMIS OU PAS DE PERMIS



Permis de conduire BE : voiture avec remorque de plus de 750 kg

Vérifié le 17 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Des réponses aux questions fréquentes sont disponibles sur le site de [l'ANTS](#).

Le permis BE permet de conduire un véhicule qui présente les **5 caractéristiques** suivantes :

- Affecté au transport de personnes ou de marchandises
- [PTAC](#) inférieur ou égal à 3,5 tonnes
- 9 places assises maximum (conducteur compris)
- [PTAC](#) de la remorque supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg (ou semi-remorque)
- Somme des PTAC (voiture + remorque) supérieure à 4 250 kg.

Si vous avez un permis EB obtenu avant le 19 janvier 2013, vos droits acquis sont maintenus.

La mention 79.06 est ajoutée sur votre permis B pour vous permettre de tracter une remorque de plus de 3 500 kg de PTAC.

Le permis BE ne doit pas être confondu avec l'extension du permis B signalé par la [mention 96](#).

La mention 96 est nécessaire lorsque le PTAC de la remorque dépasse 750 kg et que la somme des PTAC (voiture + remorque) est supérieure à 3 500 kg sans dépasser 4 250 kg.

Âge

Vous devez avoir au moins **18 ans**.

Catégorie préalable nécessaire

Vous devez avoir le permis B pour pouvoir passer le permis BE.

Citoyenneté - Nationalité

- [Vous êtes français \(actif\)](#)
- [Vous êtes européen](#)
- [Vous êtes étranger](#)

Vous êtes français

Si vous avez moins de 25 ans, vous devez être en règle avec les [obligations de recensement](#).

[Revenir au sommaire de cette partie](#)

A noter : le contrôle médical n'est pas exigé pour obtenir le permis BE.

- [Par le biais d'une auto école \(actif\)](#)
- [Par vous-même](#)

Par le biais d'une auto école

À votre demande, votre auto-école se charge de votre inscription à l'examen du permis.

Toutefois, vous devez activer vous-même le compte créé en votre nom sur le site de l'ANTS. Vous recevez un mail pour activer le compte.

Il vous est attribué un **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)** lors de l'inscription à l'examen.

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#)
- 1 [photo d'identité](#) ou 1 [photo-signature numérique](#)
- 2 [photos d'identité](#) (ou une [photo numérique d'identité](#) si le centre effectue l'inscription en ligne)
- Si nécessaire, avis médical (formulaire [cerfa n°14880](#))
- Copie de votre permis de conduire de la catégorie B

- Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, copie du certificat individuel de participation à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption

- Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer, etc.)

[Revenir au sommaire de cette partie](#)

Vous devez passer avec succès le code (ETG).

Vous pouvez [vous inscrire dans une auto-école ou en candidat libre](#).

Pour être dispensé de passer le code, vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique (code) depuis au maximum 5 ans
- Avoir une catégorie de permis depuis 5 ans ou moins, sauf la [catégorie AM](#)
- Avoir un permis de conduire français obtenu par échange (code 70) depuis 5 ans ou moins
Le code 70 doit être suivi des lettres suivantes : DE (Allemagne), AT (Autriche), BE (Belgique), BG (Bulgarie), CY (Chypre, partie grecque), HR (Croatie), DK (Danemark), ES (Espagne), EE (Estonie), FI (Finlande), GR (Grèce), HU (Hongrie), IE (Irlande), IT (Italie), LV (Lettonie), LT (Lituanie), LU (Luxembourg), MT (Malte), NL (Pays-Bas), PL (Pologne), PT (Portugal), CZ (République tchèque), RO (Roumanie), SK (Slovaquie), SI (Slovénie), SE (Suède), IS (Islande), LI (Liechtenstein), NO (Norvège).

La dispense de code peut être accordée si vous présentez l'un des documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Certificat d'examen temporaire du permis de conduire, papier ou dématérialisé, en cours de validité (4 mois maximum)

Attention : à partir de 2021, les catégories A1 ou A2 ne permettent plus d'obtenir une dispense du code (épreuve théorique générale ou ETG).

Formation

L'auto-école doit vous proposer un [contrat-type de l'enseignement de la conduite](#) .

Ce contrat précise notamment le programme et le déroulement de la formation, le prix de la formation et des prestations administratives, les obligations de chacun, les moyens de paiement.

Accompagnateur

La présence d'un accompagnateur est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

Épreuve hors circulation (HC)

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances dans les matières suivantes :

- Code de la route
- Sécurité et signalisation routière
- Vérifications du véhicule avant le départ
- Attelage et dételage d'un ensemble
- Réalisation d'une manœuvre

L'épreuve HC comprend plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité.

Pour être admis, vous devez obtenir **plus de 18 points**, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous **conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation (CIR)** pendant les **3 ans** qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR se déroule sur des itinéraires variés.

Les compétences suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes

- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins **17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

A noter : vous pouvez [prendre rendez-vous en ligne](#) pour passer l'épreuve pratique du permis de conduire si vous habitez dans les départements suivants : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Après l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.

Vous devez consulter les résultats en ligne sur le site de la Sécurité routière **48 heures après l'examen**.

Si le résultat est favorable, vous pouvez télécharger votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**.

Ce certificat, accompagné d'un titre d'identité, sert de permis de conduire pendant **4 mois** à partir du jour de l'examen.

En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous pouvez présenter le CEPC en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

Avant l'expiration du délai de **4 mois**, vous devez faire [ajouter la nouvelle catégorie](#) sur votre permis.

Résultats du permis de conduire

Ministère chargé de l'intérieur

[Accéder au service en ligne](#)

A savoir : en cas d'échec à une épreuve du permis de conduire, vous ne pouvez pas vous présenter à l'épreuve suivante avant un délai de 2 jours (date à date).

La durée de validité de la catégorie BE du permis de conduire est de **15 ans** à partir de la date de délivrance.

Cette validité est indiquée sur le titre de conduite.

À la fin de cette période, le renouvellement est une simple démarche administrative : il n'y a ni examen de conduite, ni contrôle médical à passer.

Attention : depuis le 3 juin 2016, vous n'avez plus de visite médicale à passer pour prolonger la validité de votre permis de conduire BE (anciennement EB) sauf s'il est limité pour raisons de santé. La situation varie si votre titre de conduite est au format "carte de crédit" ou au format "rose 3 volets".

- [Titre de conduite sécurisé au format "carte de crédit" \(actif\)](#)
- [Titre de conduite au format "rose 3 volets"](#)

Titre de conduite sécurisé au format "carte de crédit"

Vous pouvez utiliser votre titre de conduite sur lequel la catégorie BE figure à l'état non prolongé **jusqu'à la fin du délai indiqué au recto du titre, à la ligne 4B.**

Vous devez toutefois remplir les 2 conditions suivantes :

- Votre catégorie BE ne doit pas être limitée pour raisons de santé
- Vous ne devez pas être privé de votre droit de conduire

La demande de renouvellement se fait en ligne sur le site de l'ANTS avant la fin du délai de validité du permis de conduire.

Le motif de la demande à cocher est : "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire"

Si vous ne possédez pas de catégorie du groupe lourd (C1, C, C1E, CE, D1, D, D1E ou DE), il vous sera délivré un titre de conduite avec une validité de 15 ans.

Demande en ligne de permis de conduire en cas de fin de validité

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec vos identifiants.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous pouvez suivre en ligne la fabrication et la transmission de votre permis de conduire.

Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec [FranceConnect](#) ou avec vos identifiants ANTS.

[Accéder au service en ligne](#)

L'expédition du permis de conduire se fait par **Lettre Expert**.

Il s'agit d'un envoi sécurisé, avec **remise en main propre contre signature**.

- L'adresse que vous indiquez lors de la procédure en ligne doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, "résidant chez",...).
- Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, vous devez aller à la Poste dans les **15 jours** avec votre avis de passage ou avec le numéro de la Lettre Expert.

Si vous n'avez pas pu aller à la Poste dans les 15 jours, vous n'avez rien à faire. Votre permis va vous être envoyé.

Dans les autres cas, contactez l'ANTS via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h

Coût d'un appel local

[Revenir au sommaire de cette partie](#)

Questions ? Réponses !

- [Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?](#)
- [Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur son permis de conduire ?](#)
- [Comment savoir où en est la demande de son permis de conduire ?](#)
- [Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?](#)
- [Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ?](#)
- [Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ?](#)
- [Permis de conduire : comment passer le code \(épreuve théorique commune\) ?](#)

Pour en savoir plus

- [Contrat type de l'enseignement de la conduite](#)

Legifrance

